

TECHNICIENNE EN ÉPILATION



Heures de formation :

Le programme d'études et la formation pratique prescrits pour un technicien ou une technicienne en épilation doivent comporter au moins 300 heures de théorie et de pratique dispensées pendant une période d'au moins six (6) semaines par un instructeur agréé en esthétique ou en épilation à la satisfaction du Comité des examens et de l'accréditation.

L'étudiant peut compléter un stage de 35 heures. Le stage doit être effectué ailleurs que dans l'école ou l'établissement de formation de l'étudiant, dans un salon autorisé, sous la surveillance directe d'un esthéticien ou d'un technicien en épilation accrédité.

Les étudiants ne peuvent pas travailler en tant que technicien d'épilation avant d'avoir complété les 300 heures de formation requis et d'avoir obtenu leur diplôme avec l'école de cosmétologie.

Droits et cotisations :

Enregistrement : 30\$

Inscription en tant qu'étudiant : 45\$

Droits d'examen : 100\$

Permis accrédité : 55\$

TOTAL : 230\$